#

* Date : 15-09-2014
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2014728021
* Author :

Tribunal de commerce de Liège, division Namur

PAR JUGEMENT DU 04/09/2014, le tribunal de commerce de Liège, division Namur, a déclaré, sur aveu, la faillite de Madame GILLES, Valérie Patricia, née à Namur le 14 mai 1970, domiciliée avenue de la Roseraie 13, à 1360 Perwez, non inscrite à la B.C.E., associé commanditaire de la SNC MATERNE-GILLES, inscrite à la B.C.E. sous le n° 0835.056.469, déclarée en faillite par jugement du 04.08.2014.

Le même jugement reporte à la date provisoire du 04/09/2014, l'époque de la cessation des paiements.

JUGE-COMMISSAIRE : M. BRISBOIS, PAUL-ANDRE, juge consulaire.

CURATEUR : Me MARCHAL, PIERRE LUC, RUE DE DAVE 459, à 5100 JAMBES (NAMUR).

Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce, rue du Collège 37, dans les trente jours.

Les personnes physiques, qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.

Le dépôt du premier procès-verbal de vérification des créances se fera au greffe du tribunal de commerce de Liège, division Namur le 14/10/2014, avant 16 heures, au 2
e étage.

Pour copie conforme : le greffier, (signé) A.-Pascale DEHANT.